

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

-----

### OBJET : SIGNATURE BAIL « PETITES PARCELLES »

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L411-3 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la délibération n° 2025-006 du 30 janvier 2025 confiant au Maire, Monsieur Nicolas VARIGNY, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la nécessité de signer un bail permettant d'entretenir des terres agricoles situées dans une enclave, dont la référence cadastrale est E42,

Vu la conclusion de ce bail moyennant une somme annuelle de 21€.

### DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bail d'une durée de douze années entières et consécutives d'une contenance de 1 780m<sup>2</sup> lieudit Chatenay, dont la référence cadastrale est E42 et dont la nature correspond à une lande – parcelle de terre.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, au Comptable public et publiée sur le site Internet de la collectivité.

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 10 FEV. 2025

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

CHAPONNAY, le 05/02/2025,

Le Maire,  
Nicolas VARIGNY

